

RÈGLEMENT

COMPETITION DE LONGS ET COURTS METRAGES INDEPENDANTS AMERICAIN ET FRANÇAIS

1. LE FESTIVAL

Le festival est organisé par l'Association Champs-Élysées Film Festival, présidé par Sophie Dulac. Champs-Élysées Film Festival, premier et unique festival de cinéma indépendant français et américain, se veut être une passerelle entre les cinématographies françaises et américaines. Cœur du festival, les compétitions de courts et de longs-métrages indépendants ont pour vocation la mise en lumière de films inédits offrant au public un panorama des dernières productions indépendantes françaises et américaines.

Le 8e Champs-Élysées Film Festival se tiendra du Mardi 18 au Mardi 25 Juin 2019.

2. LES COMPETITIONS

Champs-Élysées Film Festival choisit et invite les films qui seront présentés dans les 4 sections de films en Compétition Officielle :

- Compétition de longs métrages américains indépendants.
- Compétition de longs métrages français indépendants.
- Compétition de courts métrages américains.
- Compétitions de courts métrages français.

Deux Jury composés de talents et professionnels français jugeront et remettront les quatre Prix du Jury pour les longs et courts métrages Américains et Français.

3. CRITERES DE SELECTION

Les films proposés doivent répondre aux critères suivants :

- **Pour les Longs et Courts métrages Américains :**
 - Être produits aux Etats-Unis ou dans le cas d'une coproduction, de majorité Américaine (USA).
 - Avoir été réalisés au cours des 18 mois précédant le festival.
 - Ne pas avoir été diffusés sur internet, DVD/VOD en France.
 - **Long métrages :**
 - Doivent dépasser 60 minutes.
 - Doivent faire l'objet d'une Première Française.
 - **Courts métrages :**
 - Ne doivent pas dépasser 20 minutes (hors générique de fin).
 - Pas d'obligation de Première Française.

- **Pour les Longs et Courts métrages Français :**
 - o Être produits en France ou dans le cas d'une coproduction, de majorité française.
 - o Avoir été réalisés au cours des 18 mois précédant le festival.
 - o Ne pas avoir été diffusés sur internet, DVD/VOD en France.
 - o **Longs métrages :**
 - Doivent dépasser 60 minutes.
 - Doivent faire l'objet d'une Première Parisienne.
 - o **Courts métrages :**
 - Ne doivent pas dépasser 20 minutes (hors générique de fin).
 - Pas d'obligation de Première Française.

Les œuvres à caractère exclusivement publicitaire, didactique ou scientifique ne seront pas admises.

Les œuvres sélectionnées ne doivent en aucun cas faire l'objet d'une diffusion web pendant la période d'appel à films, et ce, jusqu'à la fin du festival. Dans le cas contraire, nous nous réservons le droit de retirer l'œuvre de la compétition.

Une fois sélectionné, aucun film ne peut être retiré du programme au cours de la manifestation.

4. LES PRIX

Quatre Prix du Jury avec des dotations en cash:

- **Prix du Jury du film américain indépendant**
11 000€ remis au distributeur français. Si le film n'a pas de distributeur, le distributeur français aura un an pour acheter le film et recevoir la dotation.
- **Prix du Jury du film français indépendant**
11 000€ remis au distributeur français. Si le film n'a pas de distributeur, le distributeur français aura un an pour acheter le film et recevoir la dotation.
- **Prix du Jury du court métrage américain**
2 500€ remis au réalisateur.
- **Prix du Jury du court métrage français**
2 500€ remis au réalisateur.

Quatre Prix du Public avec un trophée:

- **Prix du Public du film américain indépendant**
- **Prix du Public du film français indépendant**
- **Prix du Public du court métrage américain**
- **Prix du Public du court métrage français**

Le Prix Cinema Club : Diffusion suite au festival sur la plateforme Le Cinema Club d'un court métrage français et d'un court métrage américain sélectionné par Marie-Louise Khondji, directrice de la plateforme. <http://www.lecinemaclub.com/>

5. INSCRIPTION DES FILMS POUR LA PRESELECTION

L'inscription des films pour la présélection est payante. Les frais d'inscription sont de 35 euros pour les longs métrages et de 10 euros pour les courts métrages. Si vous devez inscrire plusieurs œuvres, il vous faudra payer les frais d'inscription pour chaque œuvre inscrite.

L'inscription des films se fait uniquement sur la plateforme Filmfreeway.

6. FILMS SÉLECTIONNÉS

Le Comité annoncera les films sélectionnés pour la huitième édition de Champs-Élysées Film Festival par mail, fin avril 2019 au plus tard. La liste des films sélectionnés au sein de chaque compétition sera communiquée par mail et disponible sur le site internet et les réseaux sociaux du festival après la conférence de presse en ligne prévue début mai 2019. Le film sélectionné devra garder l'information jusqu'à l'annonce officielle faite par le festival.

En cas de sélection, le support de projection indiqué sur la fiche d'inscription devra être respecté. La production ou le vendeur du film sélectionné devra fournir un DCP non crypté pour la projection du film au festival ainsi qu'un DVD ou Bluray pour les archives du festival.

7. REPRISE AUX ETATS-UNIS

Par ce règlement, les films de la compétition de longs métrages et de courts métrages français acceptent de participer à une tournée aux Etats-Unis après le festival. Cette dernière concernera tout ou partie des deux compétitions françaises. Les villes et dates seront précisées ultérieurement. La tournée est soutenue par Unifrance.

Ce projet se veut être une extension du travail mis en place sur le festival, une promotion de la culture française et de ses dernières productions indépendantes, une volonté de faire découvrir au public américain de nouveaux auteurs français dont les films n'ont pas la garantie d'une sortie sur le territoire américain. L'objectif étant de faire écho à la démarche de découverte opérée par le festival à Paris : mettre en avant la New French Generation aux États-Unis.

Vous trouverez sur le site internet du festival toutes les informations relatives à la précédente reprise qui a eu lieu en octobre 2018 dans 6 villes américaines.

8. RECEPTION DES COPIES

Toutes les informations concernant la livraison et le transport des copies seront communiquées ultérieurement aux films sélectionnés.

Champs-Élysées Film Festival prend en charge les frais de magasinage et d'assurance des copies des films sélectionnés dans et entre les enceintes officielles du festival, à Paris. En cas de perte ou de détérioration d'une copie, la responsabilité du festival ne pourrait éventuellement être engagée que dans la limite de la valeur indiquée par le producteur sur la fiche technique.

9. DIFFUSION TELEVISION, INTERNET ET SALLES DE CINEMA

La participation au Festival implique l'autorisation, à titre gratuit, de reproduire et de diffuser sur des chaînes françaises, hertziennes, numériques, câble, satellite et ADSL, ainsi que sur des sites internet des extraits des films sélectionnés dans le cadre du festival. Ces extraits ne pourront pas excéder 10% de la durée totale du film et seront limités à 3 minutes. Ils ne seront utilisés que dans le cadre de reportages d'informations d'actualité dédiés au festival, d'émissions télévisées ou web, d'annonces promotionnelles ou publicitaires pour l'édition culturelle ou future du festival, éventuellement pour la création de la bande annonce du festival, et ce, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

10. AUTORISATION DE PUBLICATION

L'inscription d'un film implique l'autorisation d'une publication dans les différents supports de communication du festival, sur le site internet du festival et dans la presse, des informations et photos fournies lors de l'inscription du film. Ces photographies doivent être libres de droits et il vous sera expressément demandé de préciser le copyright si nécessaire.

11. CAS NON-PREVUS ET CONTESTATIONS

Tout film inscrit et retenu pour les différentes compétitions du festival ne pourra être retiré de la sélection. Le cas échéant, le Festival se réserve le droit d'un recours en justice pour réclamer tout dédommagement jugé utile et nécessaire.

L'inscription et la participation d'une œuvre au Festival impliquent l'acceptation du présent règlement. L'association se réserve le droit d'annuler l'inscription et de prendre toute autre mesure adéquate en cas de non-respect des termes du règlement ou d'attitude contraire au bon déroulement de la manifestation.

Pour les cas non prévus, toute décision incombe à la direction du Festival. La version française du présent règlement fait foi.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter l'équipe de programmation à programmation@cefilmfestival.com

Date :

Signature :